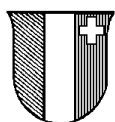


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 10, du 12 mars 2021

Non soumis au référendum



Décret portant modification des décrets constituant les commissions thématiques du Grand Conseil

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du bureau du Grand Conseil, du 17 septembre 2020, et de la commission législative, du 28 octobre 2020,

décède :

Article premier Le décret constituant une commission thématique Prévoyance professionnelle de la fonction publique, du 5 novembre 2013, est modifié comme suit :

Article premier, alinéa 2

²La commission est composée de treize membres.

Art. 2 Le décret constituant une commission thématique Fiscalité, du 28 janvier 2014, est modifié comme suit :

Article premier, alinéa 2

²La commission est composée de treize membres.

Art. 3 Le décret constituant une commission thématique Santé, du 28 janvier 2014, est modifié comme suit :

Article premier, alinéa 2

²La commission est composée de treize membres.

Art. 4 Le décret constituant une commission thématique Énergie, du 28 janvier 2014, est modifié comme suit :

Article premier, alinéa 2

²La commission est composée de onze membres.

Art. 5 Le décret constituant une commission thématique Éducation, du 25 juin 2014, est modifié comme suit :

Article premier, alinéa 2

²La commission est composée de treize membres.

Art. 6 Le décret constituant une commission thématique Mobilité, du 22 janvier 2019, est modifié comme suit :

Article premier, alinéa 2

²La commission est composée de treize membres.

Art. 7 Le décret constituant une commission thématique Prestations sociales, du 28 mai 2019, est modifié comme suit :

Article premier, alinéa 2

²La commission est composée de onze membres.

Art. 8 Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

Art. 9 ¹Le présent décret entre en vigueur au début de la législature 2021-2025.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 23 février 2021

Au nom du Grand Conseil :

Le président,
B. HUNKELER

La secrétaire générale,
J. PUG